



SIXIÈME QUESTION À L'ORDRE DU JOUR

**Faits nouveaux concernant la question  
de l'exécution par le gouvernement  
du Myanmar de la convention (n<sup>o</sup> 29)  
sur le travail forcé, 1930**

***Addendum***

Informations complémentaires

1. Le 31 octobre 2005, U Aye Myint a été déclaré coupable, en vertu de l'article 5(e) de la loi de 1950 sur l'état d'urgence, de «propagation de fausses informations» et condamné à sept ans d'emprisonnement. Selon les informations reçues, l'accusation repose sur le fait que U Aye Myint, avocat, aurait conseillé à un groupe d'agriculteurs, dont la terre avait été confisquée par les autorités, de porter l'affaire à l'attention du Chargé de liaison de l'OIT. Condamné à mort en 2003 pour haute trahison au motif qu'il avait été en contact avec le Chargé de liaison, U Aye Myint avait été libéré en janvier 2005 (voir le document GB.294/6/2, paragr. 9 et 12, pour de plus amples informations).
2. Le Chargé de liaison par intérim a également été informé que trois villageois du district d'Aunglan (division de Magway) ont été avisés en octobre 2005 qu'ils faisaient l'objet de poursuites de la part des autorités locales pour avoir communiqué de fausses informations à l'OIT. Les accusations ont trait au décès, vers la fin de 2004, d'un villageois soumis au travail forcé, lequel décès avait été signalé au Chargé de liaison par intérim, qui était intervenu auprès des autorités (voir le document C.App./D.6, paragr. 11, Conférence internationale du Travail, 2005).
3. Le 9 novembre 2005, le Directeur général a reçu une lettre (jointe en annexe) du ministre du Travail du Myanmar, M. U Thuang.

Genève, le 11 novembre 2005.

## Annexe

### Lettre du ministre du Travail du Myanmar au Directeur général en date du 7 novembre 2005

Monsieur le Directeur général,

Je fais suite à votre lettre du 7 juillet 2005 concernant nos relations avec l'OIT.

Alors que le Myanmar se voit aujourd'hui contraint de sérieusement envisager de se retirer de l'OIT, conformément au souhait de la population tout entière, je veux néanmoins croire qu'il reste assez de temps et d'espace pour explorer toutes les options et possibilités qui pourraient nous permettre de poursuivre notre coopération.

J'espère que l'OIT manifesterà à son tour la même bonne foi et la même sincérité dans nos relations. Il y a lieu d'éviter toute politisation de cette coopération, de sorte qu'elle puisse être mutuellement bénéfique pour chacune des parties.

Veillez agréer, Monsieur le Directeur général, l'expression de ma considération distinguée.

(Signé) U Thaung,  
Ministre.